

**COMMUNE DE
BISSEY-SOUS-CRUCHAUD**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 314

MAI 2021

Site internet : www.bissey-sous-cruchaud.fr

Pour nous contacter :

Adresse : 2, place de la Liberté, 71390 Bissey-sous-Cruchaud

Mail : mairie@bissey-sous-cruchaud.fr

Tel : 03 85 92 18 40

Ouverture du secrétariat de la mairie :

lundi de 8 h à 12 h

mardi de 16 h à 19 h

vendredi de 7 h 30 à 13 h

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du mardi 11 MAI 2021

Étaient présents : M. VENOT Gilles, Mme BOUCHARD Isabelle, M. RENAUDIN Bruno, M. GUYON Alain, Mme DOTHAL Magali, M. DELORME Pierre, Mme DOUHAY Evelyne, M. DENIZOT Damien, M. SECCHI Bruno et Mme DENIZOT Valérie.

Absent excusé : M. CHEVALLIER Albert qui a donné pouvoir à Mme BOUCHARD Isabelle

Secrétaire de séance : M. DELORME Pierre

Le compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2021 a été approuvé à l'unanimité.

Rapports des commissions

Voirie : les travaux de renforcement de la chaussée de la route neuve seront réalisés par l'entreprise MICHAUD, pour un coût de 31 400 € HT. Une subvention du Conseil Départemental d'un montant de 5 200 € sera allouée à la commune au titre des appels à projets 2021.

L'agent communal a commencé le broyage des accotements et effectué divers travaux d'entretien dans les locaux.

Bâtiments : l'entreprise BERTHAUD a été consultée pour avis sur les problèmes de dysfonctionnement des VMC des logements du presbytère.

Eglise : une réunion en visioconférence a eu lieu le 21 avril concernant la situation des travaux effectués et à poursuivre en vue de la réouverture de l'Eglise. Ont participé : M. VOTERRO, conservateur régional adjoint des monuments historiques, Mme BARBARIN, représentante de la maison du patrimoine, M. VENOT Gilles, Maire, M. GUYON Alain et Mme DOTHAL Magali, conseillers municipaux et M. et Mme AUBELLE Jean. Monsieur Alain GUYON a rendu compte de l'entretien :

- Les travaux d'éclairage intérieur sont prévus en juillet 2021,
- Par la suite, la réfection des autels sera à engager après finalisation des devis,
- Les travaux d'enduit et de remise en peinture pourront s'envisager plus tard, après la réouverture de l'Eglise,
- Les objets du chœur de l'église, inscrits au titre des monuments historiques, pourront bénéficier de l'aide de l'Etat lors de leurs restaurations après accord de la DRAC,
- Les travaux de restauration des objets non classés ou de la remise en peinture de l'Eglise pourront bénéficier de l'aide de la fondation du patrimoine.

DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Dans le cadre de la délimitation de la voie communale dite rue de la Roche au droit de la parcelle C 217, une discordance entre la limite de fait et la limite de propriété publique a été constatée.

Une véranda et une terrasse en béton ont été construites en 1988 sur le domaine public avec une autorisation du Maire sans qu'aucune régularisation foncière n'ait été engagée à l'époque.

Afin de régulariser cette situation, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé de cette emprise. L'article L.141-3 du Code de la voirie routière, modifié par la loi du 9 décembre 2004, dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

Après enregistrement de cette décision, la partie déclassée du domaine public sera intégrée dans le domaine privé de la commune et pourra être vendue au propriétaire du bien cadastré C 217, 6 rue de la Roche. Cette cession fera l'objet d'une prochaine délibération.

Dans le prolongement de ladite partie déclassée, et afin de répondre à la demande du propriétaire joignant, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 2 voix contre, a également décidé de procéder au déclassement du délaissé de voirie d'une contenance d'environ 8 m², situé devant la propriété cadastrée C 218.

Une procédure de cession de terrain sera également engagée prochainement.

CONVENTION TRANSPORT SCOLAIRE

Une convention de délégation de compétence a été signée en date du 18 juillet 2016 entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la commune de BISSEY SOUS CRUCHAUD pour assurer le transport des élèves du 1^{er} degré.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 9 septembre 2020 afin d'en prolonger la validité jusqu'au 15 août 2021.

Compte tenu de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) portant sur la prise de compétence « mobilités » par les Communautés de Communes, et sur le transfert ou non des services, la Région a proposé de prolonger d'un an la convention en vigueur à ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de délégation de compétence du transport scolaire.

La signature de cet acte permet à la commune de percevoir un financement pour le transport scolaire à l'interclasse qui devrait être remis en service à la rentrée de septembre si la situation sanitaire le rend possible.

CANTINE SCOLAIRE

La commune de MOROGES envisage de proposer aux enfants du RPI BISSEY SOUS CRUCHAUD/MOROGES une nouvelle offre de cuisine faite sur place avec des produits locaux, bio ou labellisés.

Dès la rentrée de septembre, les repas seraient élaborés à la cantine de Moroges par un agent ayant suivi les formations appropriées à cette fonction. Les repas, conditionnés dans des barquettes, seraient acheminés à Bissey dans des caisses réfrigérées chaque matin.

Le conseil municipal a décidé de reporter sa prise de décision après la réunion qui aura lieu le 17 mai en présence des délégués de parents d'élèves.

RPOS 2020 ASSAINISSEMENT

Par délibération, le Conseil Municipal a approuvé le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif 2020. Ce document est consultable en mairie.

SYDESL : raccordement électrique

Suite au dépôt du permis de construire pour la création d'une maison individuelle sur la parcelle cadastrée B 400, rue de la Ramalle, une demande de raccordement au réseau public d'électricité a été transmise à ENEDIS. Compte tenu des travaux d'extension à réaliser, ENEDIS a transféré la demande auprès du SYDESL qui a estimé le coût de l'opération à 7 250 € HT, dont 4 350 € HT à la charge de la commune ou du pétitionnaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- s'est opposé par 7 voix contre, 2 abstentions et 2 voix pour, au financement de cette opération par la commune,
- a décidé de solliciter auprès du pétitionnaire un engagement financier portant sur la totalité du reste à charge estimatif, soit 4 350 € HT.

URBANISME

Des déclarations préalables de travaux ont été déposées :

- parcelle C 1337 : remplacement de fenêtres rue du Quart Pigneret
- parcelle B 342 et B 353 : pose de brise-vues sur clôture existante Cruchaud
- parcelle C 333 : réfection toiture rue du Quart Pigneret
- parcelle C 1382 : réfection façades rue Emiland Gauthey

Une demande de permis de construire a été déposée pour la création d'un bâtiment d'élevage sur la parcelle cadastrée A 55 au lieu-dit « les Montots »

FERMETURE MAIRIE

En raison des congés de la secrétaire, la mairie sera fermée du vendredi 21 mai au lundi 7 juin inclus. Toutefois, une permanence sera assurée le vendredi 28 mai et le vendredi 4 juin de 9 h 30 à 11 h 30 par Mme NOLET Aurélie.

RALLYE BOURGOGNE COTE CHALONNAISE

L'Association du Rallye Bourgogne Côte Chalonnaise confirme l'organisation du 30^{ème} rallye inscrit au calendrier de la FFSA du 9 au 11 juillet 2021, et les reconnaissances les 3 / 4 et les 8 / 9 juillet. Des spéciales traverseront le village le samedi 10 et le dimanche 11 juillet 2021.

Elections départementales et régionales

Les élections départementales et les élections régionales se tiendront simultanément les 20 et 27 juin 2021

En raison de la crise sanitaire, elles se dérouleront dans la salle communale de 8 h à 18 h. Les bureaux de vote et les opérations électorales seront physiquement dédoublés. L'organisation de la salle de vote permettra de distinguer clairement les deux scrutins : la partie réservée aux élections départementales sera nettement séparée de celle affectée aux élections régionales. La séparation sera matérialisée par un obstacle continu délimitant ainsi clairement les deux zones. Le parcours qui devra être emprunté par chaque électeur sera fléché, l'accès à la salle se fera par la porte principale côté cour et la sortie par la porte de secours côté place de la mairie. Le nombre d'électeurs présent simultanément dans la salle sera limité au total à quatre, maximum deux dans chaque zone.

Les mesures et gestes « barrière » à respecter :

- Un point de lavage des mains et du gel hydro-alcoolique seront mis à disposition des électeurs à l'entrée du bureau de vote.
- Du gel hydro-alcoolique sera également installé à la sortie du bureau de vote.
- Le port du masque sera obligatoire pour accéder dans la salle de vote ; des équipements de protection pourront être mis à la disposition des électeurs qui n'en disposeront pas.
- Chaque électeur devra de préférence se présenter muni de son propre stylo.
- Le matériel de vote fera l'objet d'un nettoyage fréquent tout au long de la journée.

Les membres des bureaux de vote seront vaccinés ou auront effectué un dépistage dans les 48 heures précédant le scrutin.

Pour les opérations de dépouillement, les mesures barrières devront être strictement appliquées : distance d'au moins 1.5 mètre entre chaque personne. Le public sera autorisé à y assister selon ces conditions.

ANTS

L'agent de l'espace France services vous accompagne dans vos démarches ANTS pour les demandes de permis de conduire, de passeport, de cartes d'identité et de cartes grises.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Le Service de l'État

France services

Je ne sais pas trop où et comment faire ma demande de carte grise

... venez, j'ai ça va s'en occuper

Proche de vous, Proche de chez vous

Tant que famille, retraite, logement, droits... chez France Services nos agents vous accueillent à l'horizon de 30 minutes chez vous en tant que vous allez dans vos démarches du quotidien. Trouvez la France services la plus proche de chez vous sur france-services.gouv.fr

ANTS

FranceConnect



FranceConnect est un dispositif vous permettant de vous connecter à toutes les administrations en ligne à partir des identifiants d'une administration dont vous êtes déjà usager. Vous n'avez plus besoin de mémoriser des identifiants pour chaque site Internet.

Avec l'aide de FranceConnect, l'agent de l'espace France Services peut ainsi vous accompagner dans vos démarches dans ces différentes administrations :

- Impots.gouv.fr
- Ameli.fr, l'assurance maladie
- CAF (Caisse d'Allocations Familiales)
- idn.la poste.fr, L'Identité numérique La poste
- Info retraite
- L'assuranceretraite
- Ma procurator, pour les élections
- Allcem, application pour smartphone qui permet de prouver son identité de manière sécurisée
- Mobile Connect, une identité numérique sécurisée pour accéder à tous les services sans passer par Internet, le code est enregistré dans la carte SIM.
- Mon compte formation, pour acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle.

Les partenaires France services



L'ESPACE FRANCE SERVICES DE SAINT-DESERT EST OUVERT

C'est un lieu unique regroupant plusieurs administrations publiques, accessible à chacun. Il est implanté dans les locaux de la mairie de Saint-Désert.

L'objectif des points France Services est de simplifier et faciliter la relation avec les services publics, surtout dans les zones rurales.

Cet espace vous permet d'être accompagné par un agent compétent dans vos démarches auprès de :

- CAF, ANTS, MSA, Pôle emploi, CPAM mais aussi :
- Les ministères de l'intérieur et de la Justice
- Les services des Impôts et de la direction générale des Finances publiques (DGFiP) •
- Le Centre national d'assurance vieillesse (CNAV)

Horaires d'ouverture :

	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
Matin	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
Après-midi	13h30-16h		13h30-16h	13h30-15h	

Espace France Services 42 avenue de Bourgnogne 71380 Saint Désert

Tel : 03 73 55 02 99

Mai : saint-desert@france-services.gouv.fr



- l'Assurance Retraite :

Comment sera calculée ma retraite ?

Obtenir mon relevé de carrières ?

Ma pension de retraite a-t-elle été versée ?.....

- Impôts-gouv.fr :

Où trouver mon numéro fiscal ?

Faire ma déclaration d'impôts

Payer mes impôts en ligne

- Pôle emploi :

Trouver une formation ou un emploi

Mes droits d'allocations et d'aides

Gère mon dossier, publier mon CV

M'actualiser sur pôle emploi

- L'assurance Maladie :

Obtenir une attestation de droit

Déclarer une perte ou un vol de carte vitale

Déclarer un changement d'adresse

Envoyer une feuille de soins

- Allocations Familiales :

La prime à la naissance et la prime à l'adoption

Que faire après une séparation ?

AI-je le droit au RSA et à la prime d'activité ?

La prime d'activité, le logement, les allocations familiales...

- MSA :

Comment m'inscrire sur le site ?

Comment échanger par mail avec mon référent ?

AI-je droit à une allocation handicap ?

Dans l'espace France Services de Saint-Désert nous proposons également des cours informatiques pour répondre à vos besoins et utiliser au mieux un ordinateur, un smartphone et une tablette.



**VENDREDI 21
SAMEDI 22
DIMANCHE 23
MAI 2021**

DES ARTISTES AU CHATEAU
DE BISSY-SUR-FLEY

THÉÂTRE
MUSIQUE

TABLE RONDE/DEBAT

6^{ème} EDITION DU FESTIVAL ORCHESTRÉ

PAR LA COMPAGNIE DU BONHEUR VERT

VENTE DE BOISSONS ET NOURRITURE A EMPORTER

LIBRAIRIE



VENDREDI 21 MAI

Théâtre, Cie du Bonheur Vert

SAMEDI 22 MAI

Collant pédagogique, La Chaire

Théâtre, Charles Vauvarts

Théâtre/Musée, Pauline Piquard

Théâtre jeune public à partir de 8 ans, Cie Bergamote

Musique/Chant, La Chaissona

Théâtre/Musique, Cie du Bonheur Vert

DIMANCHE 23 MAI

Podcast/Musique, Le Loup

Podcast/Musique, Le Loup

Podcast/Musique, Le Loup

Table ronde et débat avec Jean-Louis Bourdieu, membres des entreprises participantes et partenaires du public

Théâtre, Cie du Bonheur Vert

Infos :  Les Tréteaux de Pontus  La Compagnie du Bonheur Vert

Réservations obligatoires : 06 07 48 68 43 ou lacompagniedubonheurvert@yahoo.fr

BILLET 1 SPECTACLE : 12 € / Tarif réduit* 10 € / Tarif enfant 5 €

PASS 3 SPECTACLES : 30 € / Tarif réduit* 25 €

PASS 4 SPECTACLES : 35 € / Tarif réduit* 30 €

* Adhérents, étudiants, chômeurs

